



United Nations
Nations Unies



International
Criminal Tribunal
for the former
Yugoslavia

Tribunal Pénal
International pour
l'ex-Yougoslavie

ALLOCATION

(Destiné exclusivement à l'usage des médias. Document non officiel)

PROSECUTOR

La Haye, 6 décembre 2010

Allocution de Serge Brammertz,
Procureur du Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie,
devant le Conseil de sécurité des Nations Unies

Madame la Présidente, Excellences,

C'est pour moi un honneur et une joie de vous faire part à nouveau des progrès accomplis par le Bureau du Procureur pour mener à bien la mission du Tribunal, à savoir établir la responsabilité des crimes graves commis pendant le conflit en ex Yougoslavie.

Nous poursuivons résolument l'achèvement de nos travaux. Notre objectif est d'y parvenir rapidement, tout en préservant l'intégrité des procédures et l'intérêt général de la justice. Chacun ici partage l'intérêt commun de trouver un juste équilibre entre ces deux objectifs importants.

Je suis conscient du fait que l'échéance initialement fixée pour l'achèvement des travaux du Tribunal – la fin 2010 – sera bientôt dépassée alors que nous sommes encore occupés à travailler à de multiples procès en première instance et en appel. Les raisons en sont nombreuses, comme nous l'avons expliqué au fil des ans dans nos rapports sur la stratégie d'achèvement des travaux du Tribunal et encore aujourd'hui. En effet, la justice pénale internationale est une entreprise complexe et imprévisible. Cela étant, j'assume la responsabilité des retards imputables au Bureau du Procureur. Nous vous assurons que nous réfléchissons en permanence à nos résultats et à nos stratégies afin d'améliorer encore davantage l'efficacité de notre travail. Nous comprenons que la communauté internationale dispose de ressources limitées et qu'elle fait face à de nombreuses priorités concurrentes. Aussi réaffirmons-nous notre engagement à faire en sorte que les efforts qu'elle investit dans la justice et l'établissement de la responsabilité des crimes commis en ex-Yougoslavie lui rapporteront le plus de dividendes possibles dans un délai acceptable.

J'insisterai aujourd'hui sur les quatre priorités que notre Bureau s'est fixées.

Premièrement, nous sommes déterminés à mener à bien le plus efficacement possible les procès en première instance et en appel. Vous trouverez dans les rapports que

www.tpiy.org

Le Tribunal sur [Twitter](#) et [Youtube](#)

Bureau du Procureur

Churchillplein 1, 2517 JW The Hague. P.O. Box 13888, 2501 EW The Hague. Netherlands

Tel.: +31-70-512-8958

le Président et notre Bureau vous ont présentés de nombreux renseignements sur les progrès réalisés dans les affaires portées devant le Tribunal. Nous avançons, et nous avons franchi plusieurs caps importants pendant la période considérée : un procès en appel s'est achevé, de même que deux procès en première instance ; deux autres approchent de leur fin et devraient se terminer au début de l'année prochaine ; dans deux autres encore, l'Accusation a conclu la présentation de ses moyens. Par ailleurs, l'affaire Haradinaj et consorts a été renvoyée en première instance en vue d'un nouveau procès partiel. La justice pénale internationale a fait un grand pas en avant lorsque la Chambre d'appel a condamné les manœuvres d'intimidation exercées sur les témoins tout au long du premier procès dans cette affaire. Pour pouvoir nous acquitter de ce travail supplémentaire, il nous a fallu tirer parti des ressources existantes de notre Bureau et faire preuve de souplesse dans leur utilisation.

Notre Bureau travaille au maximum de ses capacités. Toutefois, les départs de personnel se multiplient, surtout pendant la phase ultime et cruciale de la présentation des moyens à charge, ce qui nous force à exiger toujours davantage de ceux qui restent. Le personnel de notre Bureau a fait preuve d'un dévouement remarquable et, grâce à ses efforts, nous avons pu poursuivre nos activités comme il se doit. Le personnel qui nous est resté loyal mérite la reconnaissance de tous.

Monsieur le Président, Excellences,

Notre deuxième priorité consiste à nous assurer la coopération des États afin de mener à bien la mission du Tribunal. En particulier, la coopération des États de la région de l'ex-Yougoslavie nous est cruciale dans tous les aspects de notre travail.

En ce qui concerne la Serbie, elle continue à bien coopérer avec nous dans les affaires en cours. Elle veille à l'exécution de nos demandes de consultation de documents et d'archives, et elle traite de manière satisfaisante les questions liées aux témoins.

Cependant, le fait que la Serbie n'ait pas appréhendé les deux derniers accusés encore en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić, demeure l'une de nos principales préoccupations. Elle doit faire en sorte que l'efficacité de ses opérations sur le terrain soit à la mesure de son engagement déclaré de mener à bien ces deux arrestations. Le temps passe et nous ne voyons aucun résultat. Dans notre dernier rapport, nous avons fait un certain nombre de recommandations devant lui permettre d'être plus efficace dans les efforts qu'elle déploie pour arrêter les fugitifs. En novembre dernier, j'ai vu sur place qu'elle mettait nos recommandations en pratique, mais il lui reste encore beaucoup de travail à faire, et elle doit forcer la cadence.

Dans l'ensemble, la Serbie doit faire preuve de plus d'initiative dans sa recherche des accusés en fuite. La réussite dépend avant tout d'une stratégie globale coordonnant l'action de tous les intervenants et orientée dans toutes les directions possibles, afin d'exercer concrètement des pressions en vue de leur arrestation. À titre d'exemple, en plus des recherches qu'elle effectue, la Serbie doit s'engager dans une démarche plus rigoureuse à l'égard des individus et réseaux qui aident les accusés en fuite à se soustraire à la justice. Elle doit clairement signaler qu'elle punira ceux qui les recèlent.

La Serbie détient la clé de l'arrestation de Ratko Mladić et de Goran Hadžić. Ces derniers peuvent être traduits en justice si tous les acteurs importants sont suffisamment déterminés à y parvenir et coopèrent efficacement à cet effet.

Pour ce qui est de la Croatie, celle-ci est généralement disposée à répondre à nos demandes d'assistance. Toutefois, une question clé reste en suspens, celle de notre demande de production de documents militaires concernant l'opération Tempête. Le groupe interinstitutionnel créé par les autorités croates pour retrouver les documents militaires manquants ou expliquer leur disparition a commencé à explorer les pistes nouvelles que mon Bureau leur a indiquées il y a plus d'un an. Cependant, les rapports qu'elles nous adressent révèlent des lacunes qu'elles n'ont toujours pas comblées et soulèvent des questions qu'elles n'ont toujours pas réglées. Après que je vous ai présenté mon rapport, elles ont adressé à notre Bureau un rapport supplémentaire indiquant un certain nombre de domaines qui posent problème. Nous encourageons la Croatie à s'interroger sur ces problèmes et à fournir des explications sur ce qu'il est advenu des documents.

S'agissant de la Bosnie-Herzégovine, nous avons encore obtenu des réponses satisfaisantes à nos demandes d'assistance. Toutefois, nous lui demandons de redoubler d'efforts dans son action contre les réseaux de soutien des fugitifs. Il est très préoccupant que Radovan Stanković, condamné pour crimes de guerre, soit toujours en fuite plus de trois ans après s'être échappé de la prison de Foča. Nous demandons aux autorités de la Bosnie-Herzégovine de prendre toutes les mesures possibles afin de remettre Radovan Stanković en prison et de punir ceux qui l'ont aidé à s'échapper.

Nous continuons à appuyer la pleine mise en œuvre de la Stratégie nationale sur les crimes de guerre élaborée par la Bosnie-Herzégovine. Après cette réalisation importante, nous encourageons les tribunaux qui connaissent de crimes de guerre à tous les niveaux du système judiciaire en Bosnie-Herzégovine à continuer d'améliorer la coordination de leur action.

Il est également important que les stratégies de poursuite des crimes de guerre soient coordonnées entre les États de l'ex-Yougoslavie. Actuellement, les obstacles à

l'extradition des suspects et à l'échange d'éléments de preuve entre États contrecarrent les efforts déployés dans toute la région pour établir la responsabilité des criminels de guerre. Il est urgent de trouver des solutions à ces problèmes.

Cela me mène à notre troisième priorité, à savoir renforcer dans les pays de l'ex Yougoslavie la capacité de nos homologues d'établir la responsabilité des crimes de guerre commis pendant le conflit. Nous voulons être sûrs que, lorsque le Tribunal fermera ses portes, nous aurons fait tout notre possible pour partager information et savoir-faire avec les tribunaux de la région, de sorte qu'ils pourront mener à bien les nombreuses affaires de crimes de guerre encore en souffrance. Un élément clé des efforts que nous déployons à cet égard réside dans notre programme de « procureurs de liaison » financé par l'Union européenne. Grâce à lui, trois procureurs de la région (venant respectivement de Bosnie-Herzégovine, de Croatie et de Serbie) travaillent en tant que procureurs de liaison au sein de notre Bureau à La Haye. Grâce à leur intégration à notre personnel, ils bénéficient d'une occasion unique de consulter les experts et les bases de données du Tribunal pour les besoins des enquêtes et poursuites dans leurs pays.

La quatrième et dernière priorité que je souhaite évoquer aujourd'hui est notre résolution à réduire les effectifs de notre Bureau et à effectuer sans heurts et avec efficacité la transition vers la structure proposée pour l'exercice des fonctions résiduelles. Pendant la période considérée, notre Bureau a supprimé 30 postes d'administrateurs et 12 postes d'agents des services généraux. Cette réduction fait partie intégrante d'un processus qui s'accélèrera au cours du prochain semestre, au fur et à mesure que les procès s'achèvent. En parallèle, notre Bureau continue de s'intéresser et de prendre part aux discussions consacrées à la mise en place de la structure chargée de prendre la relève après qu'il aura fermé ses portes. La conception d'une structure adéquate est une question complexe, et nous faisons tout notre possible pour apporter notre soutien au groupe de travail que vous avez établi et pour partager avec lui les enseignements de notre expérience.

Madame la Présidente, Excellences,

Je reviendrai pour conclure à mon premier thème, à savoir l'intérêt commun de trouver pour nos travaux un juste équilibre entre leur achèvement rapide et leur intégrité. De toute évidence, nous concentrons nos efforts sur l'achèvement de nos travaux mais, dans le même temps, nous avons plus que jamais besoin du soutien de la communauté internationale. Nous avons besoin de votre appui notamment pour veiller à ce que nous disposions des ressources nécessaires pour remplir notre mission. Après dix-sept années de

travaux novateurs et de réalisations importantes, nous ne devons pas faiblir devant le dernier obstacle.

Chose plus importante encore, nous avons besoin de votre concours pour l'arrestation des deux derniers accusés en fuite, Ratko Mladić et Goran Hadžić. Nous avons l'obligation de faire en sorte que ces deux individus répondent des accusations portées contre eux. Nous ne pouvons pas abandonner les victimes des pires crimes jamais commis en ex-Yougoslavie, y compris le génocide de Srebrenica, sans que justice ne leur soit pleinement rendue. De manière plus générale, le fait que Ratko Mladić et Goran Hadžić restent en fuite fait obstacle à la réconciliation dans la région et mine la crédibilité de la justice internationale dans son ensemble.

Bien que la clé de leur arrestation soit entre les mains de la Serbie, la communauté internationale joue elle aussi un rôle de premier plan à cet égard. Avec votre soutien, et avec la mise en œuvre efficace d'une politique de conditionnalité à titre de mesure d'incitation, la Serbie pourrait être encouragée à accélérer ses recherches. Si tous les intervenants coordonnent leurs efforts, nous pourrions avoir raison des fuyitifs et vaincre les réseaux qui les soutiennent.

* * *